



Retraite Progressive

Par CLO59

Bonjour,

J'aimerais passer en retraite progressive à moins de 80% (90% : pour ne pas perdre de trop) mais ce n'est pas possible? à moins que vous ayez une solution ?

Si retraite à 80% : on m'a dit qu'il y avait une possibilité que l'employeur accepte de cotiser à 100%? Si oui, peut-il prendre en charge à la fois les cotisations vieillesse et retraite complémentaire de la part patronale et de la part salariale ?

En vous remerciant